APRÈS ART. 40 N° II-927

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º II-927

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 40, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.